



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu tenue le 20 janvier 2026, le Conseil a adopté le règlement 2025-R-339, intitulé :

Règlement 2025-R-339 modifiant le règlement 2024-R-311 concernant la tarification des biens, services et activités de la Municipalité afin de remplacer l'annexe A relatif aux tarifs exigés

La consultation de ce règlement peut être faite à l'Hôtel de ville, 129, avenue Yamaska durant les heures régulières et sur le site Internet de la Municipalité à www.msdsr.com

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Denis-sur-Richelieu, ce 21 janvier 2026.

André Charron, GMA
Directeur général et greffier-trésorier par intérim